

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 03-114-1906 la loi du 6 mars 1906.

n° 03-114-1906 la

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

5 avril 1906

Numéro JO

n° 114 du 01/05/1906

Date du numéro

1 mai 1906

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi du 6 mars 1906 concernant le transport par la poste, des lettres et imprimés non périodiques,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie de la Côte Française des Somalis, pour y être exécuté suivant sa forme et Leneur, la loi du 6 mars 1906 pour les transports par la poste des lettres et imprimés non périodiques.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

Signé : ORMIERES.